

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2009

COMPTE RENDU

L'an deux mille neuf, le jeudi dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du vendredi quatre décembre, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Adeline HAZAN, Présidente de la Communauté d'Agglomération de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Alain LESCOUET
M. Jean-Louis CAVENNE
M. Jean MARX
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Jean-Pierre BELFIE
M. Serge PUGEAULT
Mme Nathalie MALMBERG (délib n° CC 304-09 à 328-09)
M. Stéphane JOLY (délib n° CC 282-09)
Mme Joëlle MACQUART
M. Cédric LATTUADA
Mme Jacqueline DAHLEM
M. Maurice BENOIST
Mme Michèle DELAGE
M. Emmanuel HENON
M. Jean-Claude MAUDUIT
M. Alain WANSCHOOR
Mme Monique CORMANSCKI
M. Henri ESPI
Mme Chantal FONDEUR
M. Patrick MAUJEAN
M. Gilles CORDY
Mme Dominique MARCOUX
Mme Virginie TAMBOUR
M. André VAN COMPERNOLLE
M. Jean-Marie BEAUPUY (délib n° CC 282-09)
M. Alain BISTEUR
Mme Jeannine DAVIS
M. Michel GUILLAUDEAU
M. Jean-Claude LAVAL
Mme Marie-Françoise MILLET
M. Olivier NOSTRY
M. Eric QUENARD
Mme Catherine VAUTRIN (délib n° CC 282-09 et 283-09)
Mme Mireille WOJNAROWSKI
Mme Valérie DELATTRE
M. Alain LALOUETTE
M. Alain LEBOEUF
M. Thierry COME
Mme Nadine FERON
M. Christian LEFEVRE

Etaient représentés :

M. Stéphane JOLY a donné pouvoir à Mme Mireille WOJNAROWSKI (délib n° CC 283-09 à 328-09)
M. Guy BOUJU a donné pouvoir à M. Alain LALOUETTE

Etaient excusés :

Mme Nathalie MALMBERG (délib n° CC 282-09 à 303-09)
M. Jean-Marie BEAUPUY (délib n° CC 283-09 à 328-09)
Mme Catherine VAUTRIN (délib n° CC 284-09 à 328-09)
Mme Marie-Thérèse DRACHE

Secrétaire :

Mme Michèle DELAGE

Vice Secrétaire :

Mme Marie-Françoise MILLET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide,

CC-282-09 : Budgets Primitifs pour 2010 - Budget Principal - Budgets Eau – Assainissement – Transports - ZAC Bezannes - Parc d'Activités de la Malle - Ordures Ménagères – Archéologie - Parc d'Activités de la Husselle - Parc d'Activités P. de Coubertin - Prestations de services aux collectivités :

- de recourir, comme modalités d'adoption des budgets primitifs, à un vote par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres,

- d'adopter les budgets primitifs et leurs annexes ci-après :

Budget Principal

Budgets Annexes de l'Eau Potable, de l'Assainissement, des Transports, de la ZAC Bezannes, du Parc d'Activités de la Malle, des Ordures Ménagères, de l'Archéologie, du Parc d'Activités de la Husselle, du Parc d'Activités Pierre de Coubertin et des Prestations de services aux collectivités.

CC-283-09 : Ouverture d'autorisations de programme :

d'ouvrir au budget primitif 2010 des autorisations de programme pour les opérations suivantes :

- Bassin de rétention – Secteur Fond Paté,
- Individualisation des compteurs d'eau,
- Remplacement des ballons fluorescents,
- Aménagement Urbain – Quartier Maison Blanche.

CC-284-09 : Attribution de compensation :

- de prendre acte du montant de l'Attribution de Compensation qui s'élève, au titre de l'année 2010, à 42 308 666 €. Ce montant pris en compte pour l'année 2010 est définitif jusqu'à une nouvelle évaluation prévue par l'article 1609 noniesC du Code Général des Impôts,

- de prendre acte de la répartition de cette Attribution de Compensation entre les différentes communes membres :

- Bétheny	293 254 €
- Bezannes	139 573 €
- Cormontreuil	1 297 678 €
- Reims	37 682 895 €
- Saint-Brice-Courcelles	2 555 007 €
- Tinquieux	340 259 €

- de verser l'attribution revenant à chaque commune au titre de l'exercice 2010 par acomptes mensuels identiques, dès que les douzièmes de fiscalité versés par les services de l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Reims seront effectués au titre de la Taxe Professionnelle Unique,

CC-285-09 : Dotation de solidarité communautaire :

- de fixer, pour 2010, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 2 589 888 €,

- de répartir le montant de cette dotation entre les communes membres comme suit :

- Bétheny	49 901 €
- Bezannes	23 307 €
- Cormontreuil	46 788 €
- Reims	2 217 583 €
- Saint-Brice-Courcelles	54 653 €
- Tinquieux	197 656 €

CC-286-09 : Exercice 2009 - Décision modificative :

- de recourir à un vote global des adaptations de crédits, sans vote formel sur chacun des chapitres,

- de procéder à des adaptations budgétaires sur le budget principal, les budgets annexes de l'Eau potable, des transports, de la ZAC de Bezannes et des Ordures Ménagères

CC-287-09 : Refacturation entre le Budget Principal et les Budgets Annexes des Transports Publics de Personnes et de l'Archéologie :

- d'autoriser la refacturation entre le Budget Principal, le Budget Annexe des Transports Publics de Personnes et celui de l'Archéologie,

En ce qui concerne le service archéologie, il convient de procéder à une refacturation entre le budget principal et les budgets annexes sur les points suivants :

- remboursement de frais de personnel permanent ou temporaire
- remboursement de frais de structures
- remboursement de frais pour la phase "diagnostic".

La répartition de ces frais est de 20 % pour le Budget Principal correspondant à la réalisation des diagnostics archéologiques, mission d'ordre public, et de 80 % pour le Budget Annexe soumis au droit commun de la T.V.A. pour la réalisation des fouilles, cette activité entrant dans le champ concurrentiel. Cette répartition correspond au temps de travail consacré à chaque mission.

CC-288-09 : Autorisation permanente et générale de poursuites pour le recouvrement des recettes :

- d'autoriser Monsieur le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques de Reims Municipale, pour la durée du mandat électoral actuel, à adresser des commandements de payer et à exécuter les poursuites subséquentes nécessaires envers les redevables défaillants sans autorisation préalable pour tous les titres.

Pour les poursuites concernant des recettes supérieures à 100 000 €, ou dans des cas potentiellement délicats, le comptable devra en informer Madame la Présidente.

- de fixer les seuils d'engagements de poursuites par débiteur et par année à :
 - commandement et opposition à tiers détenteur (OTD) à partir de 30 €
 - saisie et saisie-vente à partir de 200 €

Ces seuils ne s'appliqueront pas pour les débiteurs ayant bénéficié d'une mesure similaire sur l'un des deux exercices précédents.

CC-289-09 : Convention de service comptable et financier - Signature d'une nouvelle convention pour la période 2010-2012 - Signature d'un avenant à la convention en cours :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de service comptable et financier fixant les objectifs de la période 2010-2012

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention du 31 mai 2005,

CC-290-09 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Reims 2007-2009 - 2ème programmation 2009 - Des actions de prévention et lutte contre la délinquance :

d'approuver le programme complémentaire des actions d'accompagnement 2009 au titre de la prévention et de la lutte contre la délinquance,

d'attribuer des subventions pour un montant total de 13 000 € aux associations selon la répartition ci-après :

Réf projet	Intitulé projet	Nom du porteur (associations)	Coût opération	Subvention CAR
F2009VREM-272	Accès au droit : permanences juridiques et interventions collectives	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Marne	20 436	5 000
F2009IREM-414	Projet Chemin des Bouchers	2 MAINS	10 000	3 000
	Renforcement de la médiation sur les poches sensibles	Ligue de l'Enseignement	50 000	5 000
		Total	80 436	13 000

de verser aux associations les subventions attribuées selon les modalités qui seront définies dans les courriers de notification,

CC-291-09 : Convention de Participation au Financement des Equipements de la Z.A.C. Bezannes :

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention aux termes de laquelle l'Effort Rémois participe au financement des équipements de la ZAC Bezannes pour un montant de 115 250 € HT, majoré du taux de TVA en vigueur, soit à titre indicatif 137 839 € TTC,

CC-292-09 : Transports Publics Urbains - Programme annuel d'actions 2010 :

- de prendre acte de la production à bonne date du programme annuel pour l'année 2010,
- d'approuver le programme d'actions pour l'année 2010, de refuser d'approuver la proposition de réalisation des études portant sur un système de vélo en libre service, en courte et longue durée ainsi que d'un système d'auto partage

CC-293-09 : Nouveau règlement de service d'eau potable et police d'abonnement - Adoption :

- d'adopter le nouveau règlement, nommé « Règlement de service d'eau potable » et de l'appliquer sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Reims,
- d'adopter la police d'abonnement à passer avec tous les abonnés au service public de l'eau potable de la Communauté d'Agglomération de Reims.

CC-294-09 : Association Reims Champagne Développement - Chambre de commerce et d'industrie de Reims et d'Epervay - Ville de Reims - Communauté d'agglomération de Reims - Convention cadre :

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer une convention cadre avec l'Association Reims Champagne Développement, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervay, la Ville de Reims pour l'année 2010,
- de verser une subvention de 150 000 € à l'association Reims Champagne Développement,

CC-295-09 Délégation des aides à la pierre de l'Etat : Avenant n°2-2009 à la Convention de délégation des aides à la pierre - logement locatif social - Dotation complémentaire aux aides à la pierre - habitat privé – ANAH - Avenant n° 1 au programme d'actions territorial 2009 - Commission locale de l'amélioration de l'Habitat de Reims Métropole :

- d'approuver les avenants 2009-02 aux conventions de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques à la pierre signées d'une part, avec l'Etat, d'autre part, avec l'ANAH,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer avec l'Etat et l'ANAH lesdits avenants afin de bénéficier des dotations supplémentaires 2009 de l'Etat et de l'ANAH,
- d'approuver la modification apportée au programme d'actions territorial des aides à l'habitat privé pour l'année 2009,
- de désigner les membres de la commission locale de l'habitat du Département de la Marne comme étant les membres de la commission locale de l'habitat de la communauté d'agglomération de Reims,
- de prendre en considération la désignation de M. Jacques BRIDE, directeur général de PLURIAL (titulaire) et Mme Sylvie BENOIT, chef de service des finances à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons-en-Champagne (suppléante) en tant que membre représentant des collaborateurs associés de l'Union d'Economie Sociale du Logement à la commission locale de l'habitat de la Communauté d'Agglomération de Reims.

CC-296-09 : Programme local de l'habitat - Evaluation intermédiaire :

- d'approuver l'évaluation intermédiaire du PLH de l'Agglomération de Reims,
- de poursuivre, au vu de l'évaluation, les objectifs du PLH tels qu'énoncés initialement dans le document PLH approuvé le 13 décembre 2005,
- d'ouvrir une réflexion au cours de l'année 2010 afin de fixer les objectifs du PLH qui couvrira la période 2012 – 2017,

CC-297-09 Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées - Bureau d'accueil au logement social de l'agglomération Rémoise - Convention entre l'Etat, le Conseil Général de la Marne, la Communauté d'Agglomération de Reims, le Club des Maîtres d'ouvrage de la Marne, et le Comal-Pact 51 :

- d'approuver le projet de convention définissant la gestion et l'organisation du Bureau d'Accueil au Logement Social des Personnes Défavorisées,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative au BALS avec l'Etat, le Département de la Marne, le Club des Maîtres d'Ouvrage et le COMAL-PACT 51,

CC-298-09 : Installation de station de suivi et d'alerte de la qualité de l'eau de la Vesle et du Rouillat - Convention d'exploitation et de rétrocession d'équipement :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat conclue avec le S.I.A.BA.VE.,
- d'autoriser la Communauté d'Agglomération de Reims à intégrer, à titre gratuit, les installations réalisées par le S.I.A.BA.VE. dans son patrimoine à l'issue du contrat de maintenance avec le prestataire,
- de valider le partenariat entre les deux entités pour la gestion des données.

CC-299-09 : Création d'une voie de prolongement de la rocade médiane entre le boulevard des Belges et la rue Léon Faucher - Concertation préalable :

- d'autoriser Madame la Présidente à lancer la procédure de concertation préalable par expositions sur panneaux d'information et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à cet objectif sur la Commune de Reims auprès des habitants ou personnes morales concernées,

CC-300-09 : Travaux d'aménagement de la Coulée Verte - Parc du Moulin de l'Abbesse à Cormontreuil - Demande de subvention :

- d'autoriser Madame la Présidente à engager toutes démarches pour solliciter une subvention auprès de la Région pour le financement des travaux d'aménagement de la Coulée Verte au niveau du Parc du Moulin de l'Abbesse et à signer les pièces afférentes,

CC-301-09 Champ captant d'Auménancourt - Prolongation de l'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique :

- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter la prolongation de l'arrêté de DUP relatif au champ captant d'Auménancourt, afin d'acquérir l'ensemble des terrains situés dans le périmètre de protection immédiate.

CC-302-09 : Traitement des déchets - Convention de concession pour l'élimination des résidus urbains des communes de la communauté d'agglomération de Reims - Avenant 28 de mise aux normes portant sur les Nox - Acte d'acceptation cession de créance - Loi "dailly" :

- d'autoriser conformément à l'article L.313-29 du Code Monétaire et Financier, la cession de créances, qui interviendra entre la banque et l'exploitant pour les besoins de financement de la mise aux normes 2010 concernant le traitement des Oxydes d'Azote et portant d'une part, sur la Partie Fixe de Financement (PFF2010), hors TVA, visée à l'article 3.1 de l'avenant 28 et représentative du coût des travaux et équipements de mise aux normes, y compris tous les intérêts de retard, et d'autre part, sur l'indemnité de résiliation correspondant au coût des investissements non amortis par l'exploitant et au montant des pénalités liées à la résiliation anticipée des contrats de financement majorées des éventuels frais de débouclage des produits de couverture de risque de taux due par le Débiteur cédé au Cédant en cas de fin anticipée de la convention de concession susvisée, la Collectivité s'engageant ainsi de façon irrévocable et inconditionnelle à s'acquitter desdites créances directement entre les mains du cessionnaire sans pouvoir opposer une quelconque exception fondée sur ses rapports personnels avec l'exploitant,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les actes d'acceptation,

CC-303-09 : Traitement des déchets - Elimination des déchets d'imprimés visés lettre - Avenant n°1 à la convention d'adhésion :

- de prendre acte des modifications intervenues et notifiées à la collectivité par Ecofolio,
- d'intégrer cet avenant à la convention de base,

CC-304-09 : Participation de la Communauté d'agglomération de Reims au capital de la société coopérative d'intérêt collectif d'habitat à loyer modéré (SCIC d'HLM) I-mmocoop :

- d'autoriser l'entrée de la communauté d'agglomération de Reims au capital de la SCIC d'HLM I-mmocoop en prenant une participation de deux actions de 20 euros chacune à l'actionnariat de cette SCIC,
- de procéder à la désignation d'un représentant élu de la communauté d'agglomération de Reims au collège n°3 du Conseil de Surveillance d'I-mmocoop en tant que mandataire social de la SCIC pour une durée de 6 ans,

CC-305-09 : Direction municipale des travaux neufs (direction des études et travaux de bâtiment) - Mise à disposition de la CAR - Avenant n° 5 :

- de conclure un avenant n° 5 à la convention du 29 juin 2005 de mise à disposition au profit de la Communauté d'Agglomération de la direction municipale des travaux neufs (direction des études et travaux de bâtiment) en vue de résilier à la date du 31 décembre 2009 la convention en cause,
- le remboursement de la Communauté à la Ville des frais de fonctionnement générés par l'assistance à la réalisation de l'usine de traitement des pesticides sera calculé à partir du 1^{er} janvier 2010 selon les modalités prévues à l'article 5 de la convention du 1^{er} mai 2009,

CC-306-09 : Convention de mise à disposition des services municipaux de la Ville de Reims à temps non complet au profit de la Communauté d'Agglomération de Reims - Avenant n°2 relatif au montant estimé des remboursements 2010 :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention fixant le montant estimé des remboursements des frais de mise à disposition des services au titre de l'année 2010 à la somme de 1 400 000 €. Le versement sera effectué par douzième du montant susmentionné à compter du 1^{er} janvier 2010 avec une éventuelle régularisation qui interviendra une fois les chiffres définitifs arrêtés.

CC-307-09 : Gestion unifiée des services - Montant estimé des remboursements pour 2010 :

- de fixer le montant estimé des remboursements des frais de la gestion unifiée des services à la charge de la ville de Reims pour l'année 2010 à la somme de 21 000 000 €.
- de fixer le versement par douzième du montant susmentionné à compter du 1^{er} janvier 2010 avec une éventuelle régularisation qui interviendra une fois les chiffres définitifs arrêtés.

CC-308-09 : L'action sociale au bénéfice des agents communautaires :

- de fixer les grands axes de la politique sociale de la collectivité en faveur du personnel par la réalisation des prestations sociales suivantes :
 - des activités à caractère social, culturel, de loisirs ou sportives au travers d'un Comité d'Action Sociale et d'une Amicale Sportive Municipale,
 - un service de restauration au personnel de la Ville de Reims au travers du « Restaurant Municipal » géré en régie directe,
 - une aide au logement social réalisée par le Service Droit et gestion domaniale, au sein de la Direction Juridique,
 - un accompagnement social dispensé par le Service Social au sein de la Direction des Ressources Humaines,
 - une participation au prix des titres d'abonnement des transports publics de voyageurs souscrits par les agents communautaires pour leurs déplacements entre leur résidence et leur lieu de travail, conformément aux engagements du Plan de Déplacements Entreprise,
 - une contribution au financement des garanties de protection sociale complémentaire et de prévoyance auxquels les agents souscrivent.

CC-309-09 : Etat des emplois - Modifications :

- de modifier, conformément au document annexé, l'état des emplois,
- de continuer d'attribuer à l'occupant de l'emploi d'ingénieur système DSIT le régime indemnitaire correspondant à celui d'un ingénieur responsable de secteur,

CC-310-09 : Emplois de contractuels :

Faute de candidats titulaires de la fonction publique territoriale répondant aux profils de postes, de supprimer du tableau des effectifs de catégorie stagiaire-titulaire, 5 emplois d'attaché territorial et 1 emploi d'ingénieur territorial et de créer six emplois de contractuels :

Direction du contrôle de gestion, de l'organisation et de la qualité :

- un chef de service contrôle de gestion

Cet emploi sera rémunéré sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'attaché territorial. L'occupant de cet emploi percevra un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial chef de service.

- un chef de projet qualité des services publics,
- un chef de projet organisation méthodes,

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial. Les occupants de ces emplois percevront un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial stagiaire.

Direction déplacements et études sur les espaces publics :

- un chef de projet travaux publics au service études sur les espaces publics

Cet emploi sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial. L'occupant de cet emploi percevra un régime indemnitaire correspondant à celui d'un ingénieur territorial stagiaire.

Centre de coopération, conseil et coordination du pôle ressources :

- un collaborateur marchés publics

Cet emploi sera rémunéré sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'attaché territorial. L'occupant de cet emploi percevra un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial stagiaire.

Centre de coopération, conseil et coordination du pôle services urbains :

- un collaborateur marchés publics

Cet emploi sera rémunéré sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'attaché territorial. L'occupant de cet emploi percevra un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial stagiaire.

CC-311-09 : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle – SIABAVE - Convention de mise à disposition d'agents de la communauté d'agglomération de Reims - Avenant n°2 :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n° 2 de la convention de mise à disposition d'agents communautaires auprès du Syndicat mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle.

CC-312-09 : Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Vesle – SIVAVE - Convention de mise à disposition d'un agent de la communauté d'agglomération de Reims :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès du Syndicat Mixte Intercommunal de la Vallée de la Vesle, du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010,

CC-313-09 : Constitution d'un groupement de commandes - Prestations d'interprétariat en langue des signes française :

- d'autoriser la constitution du groupement de commandes avec la Ville de Reims relatif aux marchés de prestations d'interprétariat en langue des signes française,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention constitutive désignant la Ville de Reims comme coordonnateur,
- que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

CC-314-09 : Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Reims, la caisse des écoles et le Centre Communal d'Action Sociale - Marché public de la direction des ressources humaines :

- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Reims, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la passation de marché public pour la mise en place de la garantie maintien de salaire, dont le coordonnateur désigné est la Ville de Reims.
- que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

CC-315-09 : Adhésion à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales :

- d'adhérer à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, à compter de l'année 2010,

CC-316-09 : Marchés publics de la direction des systèmes d'information et des télécommunications - Convention de groupement de commandes avec la Ville de Reims - Avenant n°1 :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes des marchés de la direction des systèmes d'information et des télécommunications du 30 décembre 2008, dans le but de donner une nouvelle répartition des dépenses relatives à ces marchés.

CC-317-09 : Cession à la commune de Tinquex d'une parcelle sise à Tinquex lieudit La grande roseraie :

- d'autoriser la cession au profit de la commune de Tinquex de la parcelle avec cabanon cadastrée section AH n°115, sise à Tinquex lieudit « La Grande Roseraie », d'une contenance de 1 042 m²,
- de faire supporter au futur acquéreur les frais de notaire se rapportant à la présente vente,

CC-318-09 : Acquisition à Monsieur Renard d'un jardin sis à Reims rue Saint Charles :

- d'autoriser l'acquisition à Monsieur Renard d'une parcelle en nature de jardin sise à Reims, cadastrée section AP n°22 et représentant environ 336 m², libre de toute occupation,
- de prendre en charge les frais d'acte notarié afférents à cette acquisition,

CC-319-09 : Acquisition à l'indivision Lefranc-Acicle d'une parcelle sise à Reims rue de la Cerisaie :

- d'autoriser l'acquisition de 828 m² pour le surplus de la parcelle sise à Reims rue de la Cerisaie, cadastrée section DY n°121 à l'indivision Lefranc-Acicle, libre de tout occupant,

CC-320-09 : Acquisition à Madame Lamotte d'une terre agricole sise à Avaux et accord d'indemnisation de l'exploitant :

- d'autoriser l'acquisition par la Communauté d'Agglomération de Reims à Madame Christiane Lamotte de sa parcelle agricole sise à Avaux (08), lieudit « La Culée », cadastrée section ZI n° 72, libre de toute occupation, représentant environ 2ha 65a 30ca,
- d'autoriser Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Reims à signer la promesse de vente de cette parcelle.
- d'indemniser Monsieur Pascal Gorria, exploitant de cette parcelle,
- d'autoriser Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Reims, à signer l'accord d'indemnisation recueilli par la SAFER Champagne Ardenne, au profit de Monsieur Pascal Gorria,
- de supporter les frais d'actes afférents à ces deux opérations,

CC-321-09 Acquisition a Madame Ségovia-Stégura d'une terre agricole sise à Avaux lieudit "la Culée" :

- d'autoriser l'acquisition par la Communauté d'Agglomération de Reims à Madame Lucie Segovia-Stegura de sa parcelle sise à Avaux, lieudit « La Culée », cadastrée section ZI n°74, libre de toute occupation, représentant environ 7a 70ca,
- d'autoriser la signature de la promesse de vente de cette parcelle au profit de la Communauté d'Agglomération de Reims,
- de supporter les frais afférents à cette acquisition,

CC-322-09 Acquisition à Madame et Monsieur Stouvenin d'une terre agricole sise à Avaux lieudit La Culée :

- d'autoriser l'acquisition par la Communauté d'Agglomération de Reims à Madame et Monsieur Stouvenin de la parcelle sise à Avaux (08), lieudit « La Culée », cadastrée section ZI n° 73, libre de toute occupation, représentant environ 5a 70ca,
- d'autoriser la signature de la promesse de vente de cette parcelle, au profit de la Communauté d'Agglomération de Reims,
- de supporter les frais d'acte afférents à cette acquisition,

CC-323-09 : Tramway de l'Agglomération Rémoise - Acquisition amiable d'une parcelle nécessaire à la réalisation des travaux - Acceptation de la promesse unilatérale de vente consentie par la Foncière des Murs au profit de la Communauté d'Agglomération de Reims - Autorisation donnée à la Présidente de signer l'acte authentique de réalisation à intervenir :

- d'acquérir à l'amiable la parcelle de 9 m² cadastrée IV 415 située avenue du Général Bonaparte appartenant à la Foncière des Murs,
- d'accepter, en conséquence, la promesse de vente consentie au profit de la Communauté d'Agglomération de Reims par la Foncière des Murs,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les actes de réalisation à intervenir,

CC-324-09 : Avenant au compromis de vente sous conditions suspensives signé entre la CAR et la Société ImmoVesle - Avenant n° 2 :

d'autoriser Madame la Présidente à signer avec la Société IMMOVESLE ou avec toute autre personne morale ou physique qu'elle entendrait se substituer un second avenant au compromis de vente sous conditions suspensives susvisé afin de permettre le report au 31 octobre 2011 de la date de régularisation de l'acte authentique autorisant la vente de la parcelle concernée, étant précisé que les clauses et conditions dudit compromis non modifiées restent inchangées et continuent de s'appliquer.

CC-325-09 : Immeubles sis à Reims - 1 et 3, rue Vauthier Le Noir, 15 bis, rue du Temple - Place de l'Hôtel de Ville, 1, place Max Rousseaux - Conventions de mise à disposition :

- d'autoriser la signature d'un avenant n° 1 à la convention du 21 janvier 2009 pour la mise à disposition, par la Ville de Reims, de bureaux au sein de l'immeuble sis à Reims 1 et 3, rue Vauthier Le Noir, ramenant, à compter du 1^{er} septembre 2009, la surface occupée par la Communauté d'Agglomération de Reims à 158,68 m²,
- d'autoriser la signature d'une convention pour la location à la Ville de Reims de 239 m² de bureaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de l'immeuble sis à Reims 15 bis à 21, rue du Temple, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2009,
- d'autoriser la signature d'une convention pour la location à la Ville de Reims de 911 m² de bureaux au sein de l'Hôtel de Ville, à compter du 1^{er} juin 2009 pour une durée d'un an,
- d'autoriser la signature d'une convention pour la mise à disposition, au profit de la Ville de Reims, d'un ensemble de bureaux pour 888 m² et un local atelier de 144 m², au sein de l'immeuble sis à Reims 1, place Max Rousseaux, pour une durée d'un an à compter du 15 juin 2009,

CC-326-09 : Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Reims - Quartier Wilson - Aménagement de l'espace public central et du mail Gounod :

- d'autoriser Madame la Présidente à établir un partenariat avec la Ville de Reims, sous la forme d'un groupement de commandes,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative au groupement de commandes,
- de désigner la Ville de Reims comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de désigner la Commission d'Appels d'Offres de la Ville de Reims comme commission du groupement de commandes,

CC-327-09 : Constitution d'un groupement de commandes avec la ville de Reims - Entretien paysager ponctuel des espaces verts et autres terrains confié à des dispositifs d'insertion par l'économie :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Reims en vue de passer un marché commun à bon de commandes pour l'entretien paysager ponctuel, du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} avril 2014,
- de désigner la Communauté d'Agglomération de Reims comme coordonnateur du groupement et que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

CC-328-09 : Délégation du Conseil Communautaire au bureau et à Madame la Présidente - Compte rendu :

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice de la délégation faite par le Conseil Communautaire au Bureau et à la Présidente au 30 novembre 2009.

La séance est levée à

Fait à Reims, le 11 décembre 2009



**Adeline Hazan
Présidente de la Communauté
d'Agglomération de Reims**